

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2858

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Hugué (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palaja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2858**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Association Acoucité - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Acoucité est une association fondée le 11 juillet 1996. Elle a pour objet de développer les connaissances et le savoir professionnel en matière d'environnement sonore urbain.

L'association est soutenue notamment par la Région Rhône-Alpes et plusieurs autres collectivités.

a) - Objectifs

Dans le cadre de son Agenda 21, la Communauté urbaine de Lyon a élaboré un plan d'environnement sonore avec pour objectifs de :

- mieux connaître et suivre les questions liées au bruit et à l'environnement sonore (élaboration de cartes de bruit),
- définir un plan de protection du bruit dans l'environnement pour réduire les nuisances sonores et protéger les zones calmes.

L'activité de l'association Acoucité rejoint les compétences exercées par la Communauté urbaine en matière de politique du cadre de vie par la lutte contre les nuisances sonores au titre de l'article L 5215-20 du code général des collectivités territoriales.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2011

Par délibération n° 2009-0584 du 9 mars 2009, le Conseil de communauté a procédé à l'adoption d'une convention triennale (2009-2011) avec l'association Acoucité, stipulant le versement de 3 subventions annuelles. Le montant de la première subvention versée était de 280 900 €.

Par délibération n° 2010-1396 du 22 mars 2010, le Conseil de communauté a adopté un avenant n° 1 à la convention triennale et octroyé une subvention annuelle au profit de l'association pour un montant de 285 950 €.

Par délibération n° 2011-2095 du 4 avril 2011, le Conseil de communauté a attribué, par un avenant n° 2 à la convention triennale, une subvention de fonctionnement d'un montant de 291 100 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2011.

L'activité de l'association s'est réalisée selon les axes mentionnés dans son programme d'activités 2011 :

- gestion de l'observatoire du bruit de l'agglomération lyonnaise (observatoire permanent, cartographie, accompagnement de grands projets) dans le cadre de la destruction de l'autopont Mermoz par exemple,

- partenariats avec d'autres agglomérations pour la mise en place d'observatoires permanents de mesure du bruit (Nice, Grenoble, Aix en Provence, etc.), activité internationale (participation au groupe bruit des Eurocités),
- participation à divers projets urbains comme le conseil et la modélisation dans le cadre de la réhabilitation de la caserne Blandan,
- pédagogie, sensibilisation et formation, en intervenant directement dans les établissements scolaires et en développant différents supports pédagogiques (posters pédagogiques, plaquettes, etc.),

c) - Bilan des actions 2011

Les actions projetées dans le programme d'activité 2011 ont été mises en œuvre.

Concernant le cœur d'activité de la structure (observatoire du bruit), l'activité s'est développée en conformité avec les prévisions d'activité : suivi des données, maintenance des appareils, gestion et modélisation des bases de données. Des interventions spécifiques sont intervenues autour de grands chantiers (destruction de l'autopont Mermoz, etc.).

En matière de pédagogie, les interventions sont intervenues dans 10 écoles de l'agglomération (Lyon, Meyzieu, Saint Fons), mobilisant 300 enfants (CE2 à CM2). Dans la continuité de cet axe de sensibilisation, de nouveaux outils médias ont été créés : film, posters pédagogiques.

L'association est intervenue dans différentes instances locales et régionales (plateforme régionale bruit-air, etc.) par un apport documentaire ou la rédaction de contributions. Le rayonnement international est également assuré par la participation aux manifestations internationales de la communauté scientifique (projet européen Hosanna qui vise la réduction des nuisances sonores par des moyens naturels -végétation- ou artificiels).

d) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

Au cours de l'exercice 2012, le programme d'activité de l'association Acoucity se poursuivra autour des axes d'activités suivants :

- partenariat avec les agglomérations partenaires pour la mise en œuvre des actions liées aux plans de prévention des bruits dans l'environnement, l'actualisation de leurs cartographies et la co-construction de leur compétence bruit,
- développement des observatoires permanents métrologiques du bruit, actuellement sur le territoire communautaire et sur les autres agglomérations partenaires. La mise à disposition à l'association Acoucity des données issues de ces équipements, l'installation, l'exploitation et l'analyse des données, se pérennise avec pour objectif une meilleure connaissance de l'environnement sonore et une meilleure information des populations,
- exploration de nouveaux outils et méthodes de gestion, de suivi et de traitement du bruit (projets européens Hosanna et Harmonica), notamment dans le cadre des conventions de recherche, prenant en compte l'approche tant physique que perceptive du sonore (cartes dynamiques, web-service, streaming audio, etc.),
- pérennisation des actions pédagogiques et de sensibilisation, communication et information du public, présentation des travaux à la presse (écrite, télévisée et radiodiffusée) régionale, nationale, et à la presse spécialisée, mais aussi aux élus et aux techniciens des agglomérations et auprès de la communauté scientifique et technique,
- accompagnement des projets d'agglomération susceptibles d'avoir un impact sur l'évolution de la dimension sonore et l'amélioration des ambiances sonores urbaines,
- développement d'une nouvelle interface de communication des données de l'observatoire et refonte complète des outils de web service (serveur, hébergeur, etc.) de l'association,
- participation aux groupes de travail et ateliers au niveau local, national et international.

Ces axes de travail résultent du conventionnement avec la Communauté urbaine mais également des partenariats, déjà existant ou en projet, avec d'autres agglomérations (Saint Etienne, Grenoble, etc.).

En outre, les actions engagées en 2012 seront prolongées avec le travail de valorisation des données issues des outils de mesure et modélisation, dans le but de les articuler avec d'autres approches de diagnostic environnemental : santé publique, connaissances épidémiologiques.

L'activité de l'association en 2012 intervient donc dans un contexte de développement de l'association avec un renforcement de ses effectifs, notamment techniques (5 créations de postes sur les 2 derniers exercices), un développement de ses moyens d'actions (travaux et transfert vers de nouveaux locaux, acquisition de matériels informatiques et de mesure) et une augmentation de son budget prévisionnel 2012.

Les principaux éléments financiers prévisionnels de l'association pour l'exercice 2012 sont les suivants, présentés comparativement aux prévisions 2011 :

Budget prévisionnel	2011 (en €)	2012 (en €)
<i>Produits</i>	580 815	772 100
subvention Communauté urbaine	291 100	296 340
autres subventions	187 511	423 339
autres produits	102 204	52 421
<i>Charges</i>	580 815	772 100
charges de fonctionnement	188 315	283 850
charges salariales	392 500	488 250

Le montant de la subvention de la Communauté urbaine demeure stable tandis que le montant des autres subventions augmente. Ceci traduit la démarche de l'association de diversifier ses sources de subventions. Les autres produits sont en augmentation, leur niveau de 2011 étant exceptionnel, lié à l'existence de fonds reportés (80 800 €) non-consommés lors de l'exercice précédent.

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation, principalement par la mise en œuvre du projet européen Harmonica (projet visant à améliorer l'information des populations en matière d'environnement sonore en harmonisant les méthodes de recueil et d'analyse) et sa phase d'enquête auprès du public. La masse salariale progresse, témoin du développement de l'activité de l'association.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 296 340 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 296 340 € au profit de l'association Acoucité dans le cadre de son activité pour l'année 2012,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Acoucité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 6574 - fonction 832 - opération n° OP27O0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.